



## Erreur dans la livraison d'un canapé

Par **omarsharif**, le **14/11/2014** à **14:35**

Bonjour,

J'aimerais avoir un conseil pour le problème suivant : J'ai commandé en magasin un canapé. A la livraison, trois mois plus tard (soit un mois plus tard que le délai qui m'avait été annoncé), il est vrai que je me suis dit que le canapé me semblait un peu plus volumineux que celui choisi en magasin. Mais cela ne m'a pas troublée plus que ça. Quelques jours plus tard, le magasin m'appelle pour me signaler que le livreur avait fait une confusion, et que le canapé livré n'était pas celui qui m'était destiné. Quels peuvent être mes recours possibles, sachant que j'ai accepté la livraison et que le bien livré me satisfait ? Puis-je négocier les conditions de l'échange ? Merci d'avance, bien cordialement.

Par **moisse**, le **14/11/2014** à **19:28**

Bonsoir,

L'erreur ne fait pas le droit.

Vous n'avez donc aucun droit à conserver ce canapé. [citation]Puis-je négocier les conditions de l'échange [/citation]

Oui, en négociant, si cela est possible, le prix pour conserver celui-ci, s'il est plus cher bien sur.

Le magasin va tenter de faire simplement l'échange.

C'est là que réside votre moyen d'action, de pouvoir exiger la livraison d'un canapé NEUF et non usagé.

En liant bien sur livraison et reprise.

Par **omarsharif**, le **15/11/2014** à **19:10**

Merci !